MIS À JOUR LE 03/07/2026

Substances vénéneuses (Listes I et II, stupéfiants, psychotropes)

Depuis février 2022, l'ANSM est compétente pour classer et réglementer les substances vénéneuses en France. Auparavant assurée par le ministère chargé de la santé, cette mission a été transférée à l'ANSM en application de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (article 29) et du décret n° 2022-113 du 1er février 2022 relatif aux modalités d'inscription et de classement des substances vénéneuses.

L'ANSM est ainsi chargée de :

- Classer les substances et les médicaments destinés à la médecine humaine sur les listes I et II des substances vénéneuses définies à l'article L. 5132-6 du code de la santé publique ;
- Fixer les éventuelles conditions d'exonération à la réglementation des substances vénéneuses concernant les médicaments destinés à la médecine humaine ;
- Classer toute substance, destinée ou non à la médecine humaine, comme stupéfiants ou psychotropes.

Les décisions de l'ANSM modifient les arrêtés respectifs du 22 février 1990 portant inscription sur les listes des substances vénéneuses, portant exonération à la réglementation des substances vénéneuses et portant classement comme stupéfiant ou psychotrope.

Ces arrêtés demeurent toutefois en vigueur et sont consultables surlegifrance.gouv.fr.

A savoir

Sont considérées comme substances vénéneuses (L. 5132-1 du code de la santé publique) :

- Les substances stupéfiantes ;
- Les substances psychotropes ;
- Les substances inscrites sur les listes I et II.

Les listes I et II comprennent (L. 5132-6 du code de la santé publique) :

- Les médicaments susceptibles de présenter directement ou indirectement un danger pour la santé ;
- Les médicaments à usage humain contenant des substances dont l'activité ou les effets indésirables nécessitent une surveillance médicale ;
- Tout autre produit ou substances présentant pour la santé des risques directs ou indirects.

Inscription sur les listes I et II des substances vénéneuses

Jusqu'en janvier 2022

Depuis février 2022

Exonération à la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine humaine

Jusqu'en janvier 2022

Depuis février 2022

Liste des substances psychotropes

Consultez la liste consolidée des substances psychotropes mise à jour le 03/07/2026

Jusqu'en janvier 2022

Depuis février 2022

Liste des substances classées comme stupéfiants

Consultez la liste consolidée des substances classées comme stupéfiants mise à jour le 26/06/2026

Jusqu'en janvier 2022

Depuis février 2022

Substances auxquelles s'applique toute ou partie de la règlementation des stupéfiants